



Envoi au contrôle de légalité le : 3 janvier 2024

Publication électronique le : 3 janvier 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 11 DÉCEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Caroline MATRAT, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**COLLECTIF DES AMBASSADEURS-DRICES DU PAS-DE-CALAIS -
CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

(N°2023-597)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales – Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Budget citoyen 2018 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 27/11/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « BookKafé » une participation départementale d'un montant global de 35 830 € au titre de l'action « Collectif des Ambassadeurs-drices », selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la SCIC « BookKafé », la convention au titre de l'action « Collectif des Ambassadeurs-drices », dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	209 285,00	35 830,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 11 décembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Collectif d'Ambassadeur-drices

Déroulé de l'action :

Tout d'abord concernant la mobilité sur le territoire, il est très important de pouvoir aller voir les acteurs sur leurs territoires respectifs à des horaires qui leur conviennent et donc de s'adapter complètement à leurs besoins.

Des ateliers seront mis en place tous les 15 jours sur un territoire différent à chaque fois. Les horaires seront à caler avec les acteurs (matinée/ après-midi ou soirée) pour une durée de 2h à 4h : ce qui laisse le temps à la rencontre, la discussion, le débat et chercher ensemble des pistes de solutions. L'ajustement du contenu de l'atelier, le déroulé selon les besoins, les problématiques identifiées seront définies ensemble pour être au plus proche des attentes, et de la réalité de terrain.

Après chaque atelier « une feuille de chou » (contenant un résumé de la discussion, des pistes et des contacts) sera imprimée et distribuée sur le territoire à ceux qui ont été présents bien sûr, mais aussi à ceux qui en raison de leur activité n'auront pas pu se présenter.

Passer de l'individuel au collectif enrichit les projets, permet de s'élever, de casser le quotidien, de réfléchir ensemble.

Le Bookkafé a toujours travaillé en collectif et s'est toujours appuyé sur le réseau des partenaires, et les créateurs de projets ont aussi bien compris qu'ils pouvaient s'appuyer sur le BookKafé. Depuis 2016, nous avons créé un réseau qui comporte aujourd'hui un grand nombre de structures ESS avec qui nous échangeons, nous apprenons, nous évoluons.

De par notre expérience nous faisons gagner un temps précieux aux nouveaux, et par leur fraîcheur ils redonnent de l'énergie au collectif.

L'idée est de diffuser les valeurs sur l'ensemble du département, de nombreux lieux fonctionnent déjà en collectif mais certaines structures restent isolées : à nous d'aller les chercher et de provoquer la rencontre et l'échange.

Avec des structures comme La Maison d'Editions Vous êtes ici, nous avons réalisé avec le projet « Passe-moi ta recette » des rencontres, des récoltes de recettes sur le territoire, des ateliers cuisines, des soirées de dégustation, c'est Indelab qui a fabriqué notre cariole, cariole qui nous a permis d'attirer le regard des passants sur ce concept.

Nous veillons les uns sur les autres. C'est ce qui me tient à coeur de mettre en place là encore. Imaginer un réseau de veille entre les ambassadeurs. On sait comme il est difficile de maintenir son activité, et en même temps son réseau. L'idée là est de pouvoir faire en sorte que le réseau se maintienne de lui-même en prenant des nouvelles, en venant voir ce qu'il se passe, si ça va, et le cas échéant de proposer des solutions pour aider ou accompagner.

Les ambassadeurs de l'ESS sont les principaux concernés, mais avec eux toutes les structures satellites qui portent des valeurs fortes sans se reconnaître forcément de l'économie solidaire et sociale.

Il y a un grand nombre d'entrepreneurs « engagés » qu'ils soient brasseur, exploitant agricole, boulanger ... si nous mutualisons nos différents partenaires, nous allons faire grossir nos réseaux mutuels de valeurs. On veut diffuser ce qui nous anime et contribuer à la transformation environnementale, économique et sociale. En changeant petit à petit nos pratiques, transformer complètement la société vers un mieux. Nous sommes forts car nous sommes nombreux.

Il nous faut maintenant être visible, accessible en clin d'oeil, des outils de recensement des ambassadeurs existent déjà. Nous souhaiterions compléter, créer des éléments physiques. Réaliser

une cartographie départementale et tracer nos liens, les graver et les rendre visible dans tous les lieux.

1. Poursuivre et améliorer les Paroles de comptoirs :

Prétexte : paroles de comptoir plus large ; un rassemblement ouvert aux porteurs de projets, aux porteurs d'idées, aux « entrepreneurs engagés »

Rythme : régulier tous les 15 jours. De 2h à 4h, par demi-journée. (Horaires à définir en fonction des disponibilités des acteurs)

Méthode : Nous inviterons les acteurs à s'inscrire de façon libre par des mails ou les réseaux sociaux. Mais nous interpellons aussi les acteurs selon les thématiques ciblées (mail, téléphone...)

Un intervenant « expert » sera invité selon les thématiques, la force du réseau, il faudra trouver un porteur qui souhaite partager son expérience. On se base sur l'expérience de tous les porteurs.

Un temps de recherche sera nécessaire en amont pour être le plus pertinent possible sur :

- le choix du lieu / la tranche de l'horaire / la thématique choisie / l'intervenant en lien avec la thématique

Aujourd'hui, nous nous basons sur le collectif existant autour du Bookkafé, avec qui nous allons pouvoir proposer les premières thématiques afin de lancer les rencontres. Ce collectif est très riche. Il est composé de nombreux acteurs rencontrés au fil des années du BookKafé. (Liste non exhaustive) Nabil Hihat, gérant de la SCIC INDELAB, associé du Bookkafé, qui a rédigé les statuts de ces 2 coopératives, Amandine Hubert Maison d'Editions Vous Etes ici, qui a monté sa maison d'Édition après avoir tenu un café librairie pendant 12 ans, et possède une imprimante totalement écolo qu'elle met à disposition des structures ESS du Pas de Calais; Anaïs Bruneau associée du Bookkafé, a été salariée pendant 5 ans avant de créer sa propre entreprise. Sophie Gérard qui a créé

Popeline, qui a animé des ateliers coutures upcycling au Bookkafé C'est comme un premier cercle, extrêmement divers, riche des expériences de chacun, qui va permettre de dégager les premiers couacs, les premières propositions de thèmes à creuser.

2. Fédérer des groupes de travail, de réflexion, prise de contact pour creuser, pour aller plus loin :

- On discute, on rassure, on prend un premier contact autour des paroles de Comptoirs, puis on essaye de trouver des solutions ensemble. Créer des liens, en accompagnant les porteurs d'idées ou projets au cas par cas.

- Développer le côté « marrainage » : montrer que c'est possible autrement, on peut faire ensemble en s'appuyant sur la force du collectif pour mener l'accompagnement. Les ambassadeurs deviennent contributeurs.

- Réalisation d'une Feuille de chou : document pour les personnes présentes et absentes. Discuter. Reporter dans le temps, transmettre.

Un outil à formaliser ensemble pour « aller droit à l'essentiel » et garder trace des échanges . C'est un outil qui va mériter un vrai temps de travail non seulement pour l'imaginer, le concevoir mais aussi pour y reporter et synthétiser toute la richesse et les enseignements que nous aurons tirés des échanges.

- constitution et structuration du réseau des ambassadeurs.

• développer des projets collectifs, des partenariats solides entre des structures qui ne se connaîtront que mieux

3. Mettre en place des ateliers de réponse :

- organisation de micro-atelier qui répond à une demande identifiée par les rencontres « parole de comptoirs ». Réponse concrète sur la réalisation en Collectif

- apporter des solutions, proposer des services, orienter vers et informer mettre en contact les différents partenaires.

- faire connaître les acteurs de l'ESS et entrepreneurs engagés. Utiliser les services et activités des acteurs ambassadeurs, entrepreneurs engagés.

- le réseau est une source de solutions : acteurs pour les acteurs, réussir à faire comprendre à tous la force de ce réseau

Les partenaires déjà identifiés des interventions et ateliers :

Nabit Hihat / SCIC Indelab :

Evidemment, lorsque l'on a un projet, un site internet n'est pas financièrement accessible. Indelab développe un site qui permet à toutes associations d'avoir une vitrine. Ce site propose des pages à remplir aussi simples qu'un document word pour présenter le projet et les objectifs de l'association mais aussi d'y mettre des photos et des vidéos. Il propose aussi de faire des appels aux dons, des campagnes de financements, un appel à cotisations et de générer facilement les reçus. C'est une chance inestimable pour une association qui se lance. Nabil pourra présenter ce projet.

Mais ayant aussi écrit les statuts de 2 coopératives, et créé 3 entreprises, il pourra être de bons conseils pour les porteurs qui hésitent entre le modèle associatif et la coopérative.

Anaïs Bruneau / Brunö Atelier graphique :

Le logo, le graphisme, c'est souvent l'une des premières choses que l'on voit d'un projet, avant même de connaître l'histoire.

Anaïs par son expérience au Bookcafé et tous les partenaires de l'ESS avec qui elle a travaillé, a les valeurs ancrées en elle.

Elle a une patience et une écoute telle qu'elle est en capacité de comprendre et d'intégrer rapidement le projet et de prodiguer des conseils essentiels au démarrage.

Sophie Selliez / auteure :

Ecrire un projet, c'est raconter une histoire, mais les porteurs de projets ne sont pas égaux face à la fluidité de l'écriture.

Sophie écrit des livres et propose des ateliers pour libérer l'écriture. J'ai eu la chance de pratiquer avec elle un atelier d'écriture, où elle permet vraiment de casser le carcan dans lequel nous nous enfermons parfois, parce que l'on ne sent pas légitime, parce que soi ou un autre nous a fait penser que « l'on ne sait pas écrire » parce que la frustration face à la page blanche peut nous empêcher d'aller au bout de notre projet.

Ici on proposera à Sophie de rencontrer des groupes qui ont besoin d'accompagnement pour contextualiser le projet et ce qui les anime.

Sophie Gérard/ association Popeline :

Savoir se mettre à son avantage, créer un univers, associer les couleurs et les matières, c'est ce que Sophie maîtrise. Ses valeurs fortes en terme d'écologie, sa douceur, son expérience avec des publics très variés lui permet de s'adapter selon les besoins de chacun.

Amandine Hubert / Maison d'Edition Vous êtes ici :

Evidemment, Amandine et son imprimante RISO seront très présentes dans ce projet.

Elle propose une alternative écologique à l'impression des tracts, des affiches, de tout ce qui est possible d'imprimer sur du papier.

Nous réaliserons ensemble la feuille de chou qui sera le fil conducteur de ses rencontres et laissera trace pour chacun des riches débats.

Développement des * :

- les cafés suspendus : Venue de Naples, cette pratique consiste à acheter deux cafés (dans un bar) un pour soi - un qui sera offert à une personne n'en ayant pas les moyens.

Au Bookkafé, nous avons étendu avec le thé, le chocolat chaud, le jus de fruits, les gens achètent donc une boisson, on leur demande d'écrire un petit mot que l'on glisse dans une tasse, et à la différence de Naples, nous l'offrons à quelqu'un qui nous semble en fragilité, qu'elle soit émotionnelle ou financière.

- les cagettes solidaires : Découverts sur Facebook pendant le confinement, les suspendus de Rennes mettaient à disposition des gens des boîtes de conserves, des produits de première nécessité. Nous avons simplement installé des caisses dans différents endroits de Bruay-la-Buissière que nous avons approvisionné dans un premier temps, puis que les habitants, ou associations venaient remplir. L'avantage c'est que la cagette reste sur place, et que les habitants peuvent se servir de jour comme de nuit sans gêne.

www.facebook.com/lessuspendusderennes

- des calendriers de l'avent inversés : nous avons récolté plusieurs Noëls de suite, du 1er au 20 décembre des dons, des denrées, des produits d'hygiène, des vêtements, des cadeaux, qui ont ensuite été distribués à diverses associations. (Secours populaires, Les restaus du coeurs...)

- Bookstock enfin est un festival solidaire que nous avons créé en 2020. Nous avons un besoin urgent malgré la pandémie de réunir des gens qui s'étaient vraiment isolés en très peu de temps, nous l'avons remarqué lors des click and collect de repas que nous avons organisés au Bookkafé pendant la pandémie. Ces moments de retrait de commande ont été des vraies bouffées d'air pour les habitués du Bookkafé qui pour certains vivent dans une réelle solitude. Nous avons proposé avec une association de danse - théâtre des impromptus de danses ou de textes, qui duraient juste quelques minutes, à bonne distance et masqués bien entendu. Nous nous sommes aperçus du bien que ça procurait, des émotions qui sortaient. Dès que cela a été possible, on a imaginé Bookstock, notre festival engagé, parce qu'il fallait une cause pour nous fédérer, il fallait que l'on trouve une cause à défendre qui nous donnait envie de nous investir au delà de nous même (du Bookkafé). La première année, nous avons œuvré pour l'association Le Refuge qui vient en aide aux homosexuel-les et aux transsexuel-le en rupture avec leurs familles. La deuxième année, nous avons proposé les dons au Laboratoire de Répit, nous souhaitons venir en soutien à cette association qui propose des séjours de répit aux familles dont un des membres souffre d'handicap.

Budget prévisionnel de l'action collectif ambassadeurs

DEPENSES		RECETTES		
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	COFINANCEURS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
60 – Achat	5 430,00 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services				
Achats matières et fournitures	4 180,00 €	74- Subventions d'exploitation(1)		35 830,00 €
Autres fournitures	1 250,00 €			
61 - Services extérieurs	0,00 €			
Documentation		- Crédits spécifiques PV		
62 - Autres services extérieurs	15 400,00 €	- Département(s):	62 - PAS DE CALAIS	35 830,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11 700,00 €	Communautés de communes ou d'agglomération		
Publicité, publication	2 260,00 €	Commune(s):		
Déplacements, missions	1 440,00 €	- Crédits spécifiques PV		
Services bancaires, autres				
63 - Impôts et taxes	0,00 €	Organismes sociaux (à détailler):		
Impôts et taxes sur rémunération,		-		
Autres impôts et taxes		-		
64- Charges de personnel	15 000,00 €	Fonds européens		
Rémunération des personnels,	11 076,00 €	CNASEA (emploi aidés)		
Charges sociales,	3 924,00 €	Autres aides, dons ou subventions affectées		
Autres charges de personnel		-		
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières				
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	35 830,00 €	TOTAL		35 830,00 €

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

..... **CONVENTION**

Objet : Collectif des Ambassadeurs-drices – Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

Dossier n° 2023-06950

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 11 décembre 2023,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

La **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** à responsabilité limitée et à capital variable « **BookKafé** », dont le siège social est situé au 268 Rue Roger Salengro, 62700 Bruay-la-Buissière

identifiée au répertoire SIRENE sous le n° 817 736 739 00019,

représentée par Madame **Maggie DELEGLISE**, Gérante, ci-après dénommé « L'organisme » ;

d'autre part,

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la demande présentée par la SCIC Bookkafé en date du 15 mai 2023 ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2023 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de sa contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire telle que présentée en article 2 de la présente convention.

Article 2 : Nature du projet soutenu

La SCIC « BookKafé », en lien avec le collectif identifié (SCIC Indelab, Brunō Atelier graphique, Sophie Selliez / auteure, association Popeline, Maison d'Édition Vous êtes ici) propose un projet comportant plusieurs actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen pour :

Axe 1 : Poursuivre et améliorer les « Paroles de comptoirs »

Organisation de rencontres tous les 15 jours à destination de porteurs d'idées, de projets qui disposent d'une démarche engagée. Ces rencontres seront appuyées par des ambassadeurs acteurs de l'ESS disposant des connaissances sur la thématique, qui vont pouvoir conseiller et accompagner ces porteurs.

Axe 2 : Fédérer des groupes de travail, de réflexion, prise de contact pour creuser, pour aller plus loin

L'initiative propose de s'appuyer sur plus de 250 ambassadeurs labélisés dans le cadre de la politique départementale en ESS pour :

- constituer et structurer un réseau des ambassadeurs du Pas-de-Calais ;
- organiser un accompagnement individualisé aux nouveaux porteurs d'idées et de projets par les ambassadeurs ;
- capitaliser les échanges et les solutions apportées lors des temps de rencontres « Paroles de comptoirs ».

Axe 3 : Mettre en place des ateliers de réponse

Lorsque des problématiques seront identifiées lors des diverses rencontres, l'initiative prévoit la mise en place d'ateliers spécifiques dédiés pour apporter des solutions concrètes aux porteurs d'initiatives. Des solutions immédiates seront trouvées parmi les diverses activités des acteurs de l'ESS, et des entrepreneurs engagés.

Article 3 : Période d'application de la convention

La convention s'applique pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature par les 2 parties.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : Montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- Une participation de **35 830 €** relative à la mise en œuvre de l'action.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement

réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : Modalités de versement

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : Bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **dans les 6 mois** suivant la date de fin de convention fixée à l'article 3, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'opération.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- Un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération, un descriptif des conditions de sa réalisation, de ces résultats, ainsi que l'état détaillé des réalisations physiques,
- Un descriptif de la mise en œuvre de l'initiative développée dans le respect des pratiques de l'Économie sociale et solidaire,
- Une liste des dépenses réalisées.

Article 7 : Obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un événement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Par ailleurs, l'organisme s'engage à contribuer à la démarche départementale de sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire. Pour cela, le porteur d'initiative communiquera et diffusera son initiative ainsi que ses pratiques. Il se fera « ambassadeur de l'économie sociale et solidaire » dans le Pas-de-Calais au côté du Département.

Article 8 : Modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 3. Ces bilans seront composés de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des pratiques décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues (ex : feuilles d'émergence et/ou tout document permettant de déterminer le temps passé sur les actions, rapport pédagogique, rapport d'activités, etc.).

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 7 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux
Ce document comprend 5 pages

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour la SCIC BookKafé

La gérante

Maggie DELEGLISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°57

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 11 DÉCEMBRE 2023

COLLECTIF DES AMBASSADEURS-DRICES DU PAS-DE-CALAIS - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen »
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

A travers la création du Conseil départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) le 17 janvier 2013, le Département du Pas-de-Calais a confirmé son ambition de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'ESS autour de lui.

Le 18 décembre 2017, les élus, réunis en Assemblée départementale, ont approuvé le Budget citoyen lancé en 2018. Cette démarche a été reconduite au titre de l'année 2023.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires.

A la fois acteurs économiques et acteurs sociétaux, les structures de l'ESS sont impactées, au même titre que les entreprises de l'économie marchande, par les aléas économiques actuels. Elles sont confrontées aux difficultés engendrées par la hausse des prix, la hausse des coûts de l'énergie et l'instabilité économique. Les effets sont d'ores et déjà visibles ; les structures de l'ESS sont fragilisées, confrontées à des difficultés budgétaires, des redressements judiciaires et des fermetures. De par leur spécificité, l'impact généré sur nos territoires, sur la population, sur les individus, elles nécessitent donc une attention particulière pour faciliter leur maintien et leur développement.

C'est dans ce contexte que deux partenaires départementaux de l'ESS proposent de mettre en place des outils pour anticiper et accompagner les structures de l'ESS pouvant être confrontées à ces situations : « collectif des ambassadeurs du Pas-de-Calais » d'une part, objet du présent rapport et « retours d'expérience et mise en récit du Budget Citoyen » d'autre part, initiative présentée conjointement dans un rapport dédié.

Initiative proposée

L'initiative « collectif des ambassadeurs du Pas-de-Calais » s'inscrit dans la mise en œuvre de l'ambition 13 : « Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation » du pacte des solidarités territoriales. Elle participe à l'objectif « poursuivre l'animation du réseau départemental de l'ESS » dans la démarche de « co-construction avec les acteurs ».

L'un des objectifs du collectif des ambassadeurs est d'être au cœur des problématiques rencontrées par les citoyens du Pas-de-Calais et les usagers engagés dans la dynamique de l'Economie Sociale et Solidaire. Des solutions pourront être réfléchies et travaillées collectivement au travers du Conseil départemental de l'ESS (CDESS). Cette action vise à accentuer la démarche démocratique, consultative et coopérative que le Département du Pas-de-Calais a mis en place dans le cadre de sa politique ESS, reconnue comme une avancée en terme de pilotage des politiques publiques.

Elle a été proposée lors de la séance du Conseil Départemental de l'ESS du 11 mai 2023 et a recueilli un avis favorable des acteurs.

Fort de leurs expériences en tant que créateurs de projets, un collectif de structures engagées dans les valeurs de l'ESS : Maison d'Édition « Vous êtes ici », association « Popeline », « Brunö Atelier graphique », SCIC « Indelab », Sophie Selliez / auteure, souhaite accroître leur partage d'expériences avec les nouveaux porteurs d'idées et de projets en s'appuyant sur les ambassadeurs de l'ESS implantés dans le Pas-de-Calais.

Ce collectif d'acteurs, animé par le BookKafé, se propose de créer et de structurer, au niveau départemental, un réseau des ambassadeurs du Pas-de-Calais qui viendra compléter l'action menée par les services départementaux. Ce cercle d'acteurs, initiateurs de la démarche, a pour vocation à s'étendre à l'ensemble des acteurs du Pas-de-Calais, plus spécifiquement à plus de 250 ambassadeurs. Ces ambassadeurs sont des structures de l'ESS qui ont pu bénéficier d'une labélisation en ESS de leurs actions dans le cadre des politiques départementales en faveur de l'Economie sociale et solidaire, notamment le Budget citoyen. Ils pourront tous participer à cette dynamique collective en apportant conseils et recommandations, et en constituant ce réseau d'entraide entre pairs.

Il pourra également s'appuyer sur la plateforme des acteurs de l'ESS du Pas-de-Calais issue de l'atelier numérique du CDESS.

Ce réseau des ambassadeurs a pour objectif :

- d'apporter des conseils, aider et accompagner les acteurs labélisés par le Département par des temps de rencontres d'interconnaissance et d'échanges autour des problématiques rencontrées,
- de mettre en place des actions spécifiques pour résoudre les problématiques identifiées à partir de leurs connaissances et expériences,
- de chercher des réponses concrètes et immédiates avec les acteurs membres du réseau,
- de capitaliser et diffuser l'ensemble des solutions proposées aux autres acteurs pouvant être concernés par les problématiques abordées.

La SCIC « BookKafé », en lien avec le collectif identifié propose un projet comportant plusieurs actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, et plus spécifiquement vers les principes du Budget citoyen pour :

Axe 1 : Poursuivre et améliorer les « Paroles de comptoirs »

Organisation de rencontres tous les 15 jours à destination de porteurs d'idées, de projets qui disposent d'une démarche engagée. Ces rencontres seront appuyées par des ambassadeurs acteurs de l'ESS disposant des connaissances sur la thématique, qui pourront conseiller et accompagner ces porteurs.

Axe 2 : Fédérer des groupes de travail, de réflexion, prendre des contacts pour « creuser », pour aller plus loin

L'initiative propose de s'appuyer sur plus de 250 ambassadeurs labélisés dans le cadre de la politique départementale en ESS pour :

- Constituer et structurer un réseau des ambassadeurs du Pas-de-Calais ;
- Organiser un accompagnement individualisé, pour les nouveaux porteurs d'idées et de projets, par les ambassadeurs ;
- Capitaliser les échanges et les solutions apportées lors des temps de rencontres « Paroles de comptoirs ».

Axe 3 : Mettre en place des ateliers de « réponse »

Lorsque des problématiques seront identifiées lors des diverses rencontres, l'initiative prévoit la mise en place d'ateliers spécifiques dédiés pour apporter des solutions concrètes aux porteurs d'initiatives.

Des solutions immédiates seront trouvées parmi les diverses activités des acteurs de l'ESS, et des entrepreneurs engagés.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à la SCIC « BookKafé » une participation départementale d'un montant global de 35 830 € au titre de l'action « Collectif des Ambassadeurs-drices », selon les modalités décrites dans le présent rapport ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la SCIC « BookKafé », la convention au titre de l'action « Collectif des Ambassadeurs-drices », dans les termes des projets joints au présent rapport ;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-650A01	6568/9365	Mission ESS	209 285,00	120 285,00	35 830,00	84 455,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 27/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY